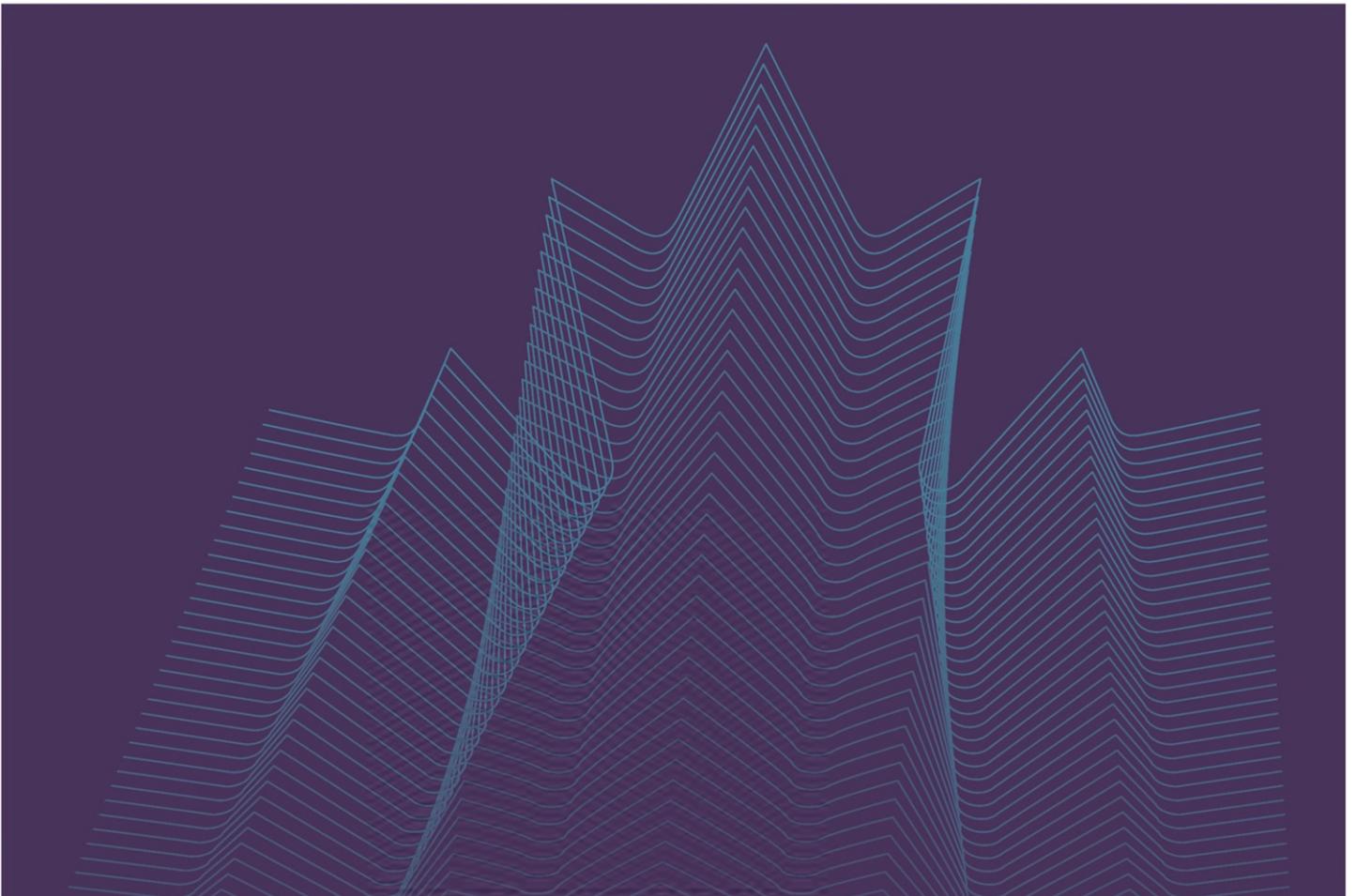




# Rapport financier trimestriel

---

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024



# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

## 1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice financier 2024-2025. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

### 1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*.

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2024-2025](#).

### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

### 1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

# Rapport financier trimestriel

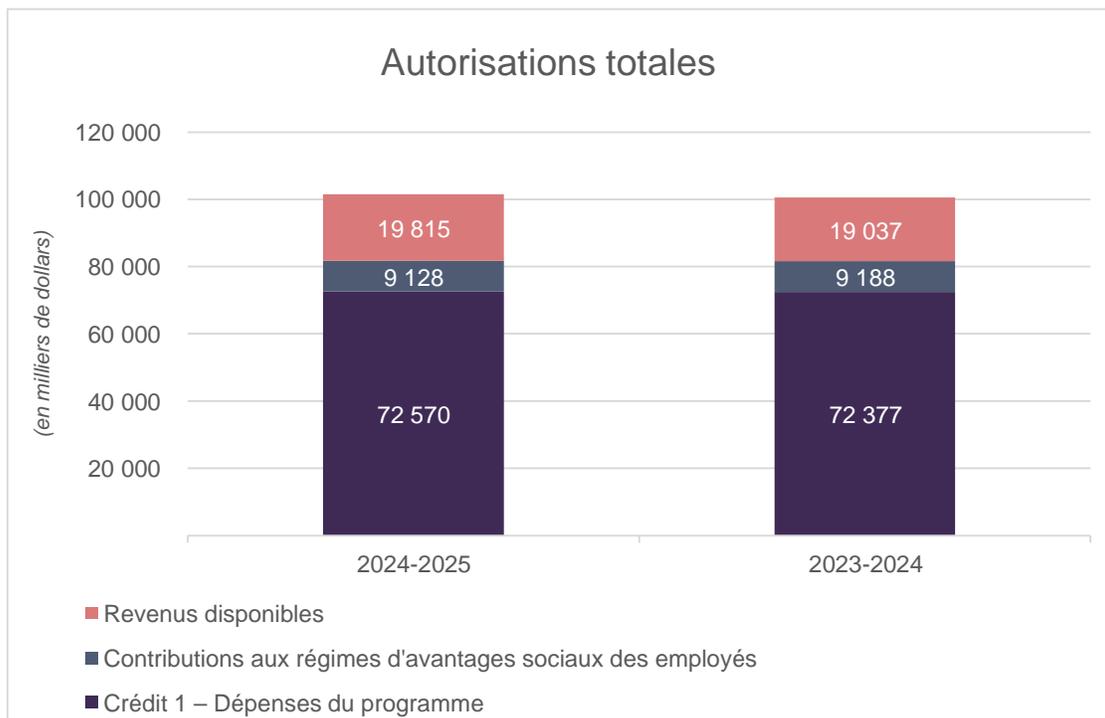
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### 2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2024–2025

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2024-2025 s'élève à 101,5 millions de dollars, dont 72,6 millions de dollars en autorisations votées et 28,9 millions de dollars en financement législatif. Les autorisations législatives de l'exercice 2024-2025 comprennent 11,4 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 8,4 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, et 9,1 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2024-2025 a augmenté de 0,9 million de dollars ou 1% par rapport aux 100,6 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2023-2024. L'écart est principalement attribuable à une augmentation de 0,2 million de dollars de crédit voté, et 0,7 million de dollars de revenus reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18(2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*.



### 2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2024–2025

L'École prévoit des dépenses de 101,5 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, dont 88,7 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 12,8 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien. Comparativement au même trimestre de l'année dernière, il y a une augmentation des dépenses prévues de 0,9 million de dollars principalement en raison d'une augmentation de 1,7 million de dollars liée au Programme de leadership avancé, compensée par une diminution de 0,8 million de dollar attribuable au recentrage des dépenses publiques.

# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

## 2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

Comparativement au même trimestre de l'année dernière, les dépenses ont diminué de 5,4 million de dollars (21,7 millions de dollars contre 27,1 millions de dollars), principalement en raison de :

- Personnel : réduction due aux dépenses plus élevées dans l'année 2023-24 en raison des paiements salariaux rétroactifs dans diverses conventions collectives renouvelées, et une diminution du nombre d'ETP attribuable au recentrage des dépenses publiques ;
- Acquisition de matériel et d'outillage : diminution de l'acquisition de logiciels ; et
- Services professionnels et spéciaux : réduction du nombre de consultants en formation.

## 2.4 Cumul des dépenses au 31 décembre 2024

Comparativement aux dépenses cumulées de l'exercice précédent, les dépenses globales ont diminué de 6,6 millions de dollars (59,2 millions de dollars contre 65,8 millions de dollars), principalement en raison de :

- Personnel : réduction due aux dépenses plus élevées dans l'année 2023-24 en raison des paiements salariaux rétroactifs dans diverses conventions collectives renouvelées, et diminution du nombre d'ETP attribuable au recentrage des dépenses publiques ;
- Acquisition de matériel et d'outillage : diminution de l'acquisition de logiciels ;
- Information : réduction des abonnements ; et
- Services professionnels et spéciaux : réduction du nombre de consultants en formation.

## 3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

## **4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a eu aucun autre changement en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du dernier trimestre.

### **Approuvé par :**

Original signé par Wendy Bullion-Winters

Wendy Bullion-Winters

Vice-présidente, Direction générale d'appui organisationnel et Dirigeante principale des finances, et  
Présidente intérimaire

Date : le 13 février 2025

# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

## État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	72 570	19 377	52 352
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 128	2 282	6 846
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	19 815	-	-
<b>Autorisations totales</b>	<b>101 513</b>	<b>21 659</b>	<b>59 198</b>

(en milliers de dollars)	Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	72 377	24 798	58 916
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 188	2 297	6 891
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	19 037	-	-
<b>Autorisations totales</b>	<b>100 602</b>	<b>27 095</b>	<b>65 807</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

## Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	88 717	18 063	56 038	91 422	24 969	63 232
Transports et communications	828	220	457	832	234	536
Information	757	52	163	918	25	469
Services professionnels et spéciaux	7 450	2 065	4 222	7 899	2 397	4 707
Location	9 847	2 214	4 701	6 179	2 293	4 148
Services de réparation et d'entretien	209	58	88	193	10	31
Services publics, fournitures et approvisionnements	138	47	81	129	16	40
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	310	-	-	284	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 434	260	527	1 534	620	1 406
Autres subventions et paiements	(8 177)	(1 320)	(7 079)	(8 788)	(3 469)	(8 762)
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>101 513</b>	<b>21 659</b>	<b>59 198</b>	<b>100 602</b>	<b>27 095</b>	<b>65 807</b>

**Notes :** Conformément aux normes de rapport du gouvernement du Canada, les dépenses prévues ne peuvent pas dépasser les autorisations totales.